

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1228

11 juin 2010

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	58940	Medtronic IP Holding International Lu- xembourg S.à r.l.	58914
APCOA Finance Lux S.à r.l.	58941	Messer Finance S.A.	58904
Ardagh Glass Group S.A.	58913	Negentropy Holding S.A.	58935
Asconia S.à r.l.	58940	Ondafin S.à r.l.	58928
ASM 65 S.à R.L.	58941	Opportunity Two	58905
Avenir Construction SA	58914	Oregan Property S.A.	58898
Avidacom S.A.	58941	PA EnerChem S.A.	58941
Avolon Investments S.à r.l.	58940	Piquet, Price & Partners S.A.	58904
Baltic Financial Holdings	58925	Publifund	58933
Berliner Baukonstruktion AG	58914	Rheinland Finanz und Invest, Holding AG	58904
BSH électroménagers S.A.	58913	Royal Wings Holding	58905
CDF G.m.b.H.	58922	Santé S.A.	58905
CHRIPET Invest S.à r.l.	58944	SCG STE Maurice 2 S.à r.l.	58908
Cidron Food Services S.à r.l.	58914	Serinus S.à r.l.	58908
Classic Construction S.à r.l.	58925	Société de Participation Industrielle et Im- mobilière Vermeil S.A.	58907
CLdN ro-ro S.A.	58925	Société Financière Anigh Spf S.A.	58908
Colruyt Luxembourg S.A.	58944	SOF International Hotel S.à r.l.	58911
Darlington Fabrics Finance S.à r.l.	58932	Sorinvest S.A.	58908
De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l.	58908	Springboard Investments S.à r.l.	58935
Delian S.A.	58944	SSF Invest S.à r.l.	58941
Diabase S.A.	58944	State Street Bank Luxembourg S.A.	58898
Epsilon Technologies S.A.	58932	Symbihome	58912
Fibonacci S.A.	58933	Topdanmark Holding S.A.	58912
Ficodev Holding	58903	Trenubel S.A.	58912
Frebela S.A.	58933	Uptovoice S.A.	58912
GFI Group S.à r.l.	58922	Versicolor Finance I	58912
Hackl Hofmann Landschaftsarchitekten S.à r.l.	58933	Vida Investments S.à r.l.	58912
IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l.	58933	VIII Euro Eco Hotels S.à r.l.	58913
K.B. Sàrl	58934	Wainbrom Holding S.A.	58913
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	58934	WestLB Mellon Longitude Fund	58938
Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	58934	Wirkkraft S.A.	58913
LSF5 Giga Holdings S.à r.l.	58909	WP International V S.à r.l.	58901
		Xenon Media Films S.A.	58932

Oregan Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.916.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 19 mai 2010

Première résolution

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Madame Neena AERI, administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 31 Décembre 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat d'INTERAUDIT S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 31 Décembre 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Alan Dundon, administrateur de catégorie B de la Société, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010056144/20.

(100070532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

—
In the year two thousand and ten,
on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mrs. Christiane Faltz, Senior Vice President and Frédéric Sudret, Vice President, acting in their capacity as a special attorneys (the "Special Attorneys") of State Street Bank Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Kerschen, notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 265 of 6 August 1990, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B- 32771, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Belvaux, dated 22 September 2009, published in the Memorial C number 2018 of 15 October 2009 (the "Company"),

by virtue of the power granted to them pursuant to the resolutions adopted by the Company's board of directors on 6 May 2010.

An excerpt of these resolutions will be signed "ne varietur" by the Special Attorneys and the undersigned notary and will remain attached to the present deed.

The appearing persons, acting in their capacity as Special Attorneys of the Company, have requested the undersigned notary to record the following statements and declarations:

I. The issued share capital of the Company is currently set at sixty-five million three hundred twenty-five Euros (EUR 65,000,325) represented by four hundred thousand and two (400,002) shares without nominal value, each fully paid-up.

II. The authorized share capital of the Company is fixed at one hundred thirty million Euros (EUR 130,000,000) divided into eight hundred thousand (800,000) shares without par value. The Board of Directors is authorized, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors or two members of the Company's senior management (Vice-Presidents and above) during a period ending five (5) years after the publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 17 December 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price,

the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash.

III. The Company's board of directors, in its meeting held on 6 May 2010 decided subject to the confirmation by the Special Attorneys of the receipt of the relevant contribution, which confirmation has occurred on 11 May 2010, to increase the issued share capital by an amount of one hundred sixty-two Euros and fifty Cents (EUR 162.50) to raise it from its current amount of sixty-five million three hundred twenty-five Euros (EUR 65,000,325) represented by four hundred thousand and two (400,002) shares without nominal value to an amount of sixty-five million four hundred eighty-seven Euros and fifty Cents (EUR 65,000,487.50) by the issuance of one (1) new share without nominal value having the same rights and privileges as the existing shares and to accept the subscription of this one (1) new share, with payment of the nominal value together with a share premium of eight hundred fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 859,999,837.50) by State Street International Holdings, with its principal office at State Street Financial Center, One Lincoln Street, Boston, Massachusetts 02111, USA ("SSIH").

IV. The one (1) new share has been entirely subscribed by SSIH and fully paid up, together with a share premium of eight hundred fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 859,999,837.50) by a contribution in cash to the Company on 11 May 2010 of a total amount of eight hundred sixty million Euros (EUR 860,000,000).

V. The Company's board of directors, in its meeting held on 6 May 2010 decided moreover, subject to the confirmation by the Special Attorneys of the receipt of the relevant contribution, which confirmation has occurred on 11 May 2010, to increase the issued share capital by an amount of one hundred sixty-two Euros and fifty Cents (EUR 162.50) to raise it from the amount of sixty-five million four hundred eighty-seven Euros and fifty Cents (EUR 65,000,487.50) represented by four hundred thousand and three (400,003) shares without nominal value to an amount of sixty-five million six hundred fifty Euros (EUR 65,000,650) by the issuance of one (1) new share without nominal value having the same rights and privileges as the existing shares and to accept the subscription of this one (1) new share, with payment of the nominal value together with a share premium of three hundred ninety-eight million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 398,999,837.50), by State Street International Holdings Switzerland GmbH, with registered office at Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, Canton of Zug ("SSIH Switzerland")

VI. The one (1) new share has been entirely subscribed by SSIH Switzerland and fully paid up, together with a share premium of three hundred ninety-eight million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 398,999,837.50) by a contribution in cash to the Company on 11 May 2010 of a total amount of three hundred ninety-nine million Euros (EUR 399,000,000).

VII. As a consequence of the above mentioned capital increases with effect as of 11 May 2010, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at sixty-five million six hundred fifty Euros (EUR 65,000,650), divided into four hundred thousand and four (400,004) shares without nominal value, each fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euros. The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix,

le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg),

ont comparu:

Mrs. Christiane Faltz, Senior Vice President and Frédéric Sudret, Vice President,

agissant en qualité de mandataires spéciaux (les «Mandataires Spéciaux») de State Street Bank Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 265 du 6 août 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 32771, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 septembre 2009 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2018 du 15 octobre 2009 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui leur a été donnée suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 6 mai 2010. Un extrait de ces résolutions sera signé «ne varietur» par les Mandataires Spéciaux et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Les comparants, agissant en leur qualité de Mandataires Spéciaux de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social émis par la Société est actuellement fixé à soixante-cinq millions trois cent vingt-cinq Euros (EUR 65.000.325) divisé en quatre cent mille deux (400.002) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.

II. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent trente millions d'Euros (EUR 130.000.000) divisé en huit cent mille (800.000) actions sans valeur nominale. Le conseil d'administration est autorisé, avec pouvoir de sous-déléguer à un administrateur de la Société ou deux membres du senior management de la Société (Vice-présidents et au-dessus) pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, contre apport en numéraire ou en nature, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le conseil d'administration conformément aux termes des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires émis occasionnellement par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et le paiement des actions nouvellement émises; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires contre apport en numéraire.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa résolution prise avec effet au 6 mai 2010, a décidé, sous condition de confirmation par les Mandataires Spéciaux que la contribution a été reçue par la Société, confirmation qui a été donnée le 11 mai 2010, d'augmenter le capital social émis d'un montant de cent soixante-deux Euros et cinquante cents (EUR 162,50) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions trois cent vingt-cinq Euros (EUR 65.000.325) divisé en quatre cent mille deux (400.002) actions sans valeur nominale à soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt sept Euros et cinquante Cents (EUR 65.000.487,50) par l'émission, avec annulation du droit de souscription préférentiel, d'une (1) action nouvelle sans valeur nominale (la «Nouvelle Action») et d'accepter la souscription de cette Nouvelle Action, avec paiement de la valeur nominale et d'une prime d'émission d'un montant de huit cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 859.999.837,50) en cash par State Street International Holdings, ayant son siège social à State Street Financial Center, One Lincoln Street, Boston, Massachusetts 0211, USA («SSIH»).

IV. La Nouvelle Action a été entièrement souscrite par SSIH, et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de huit cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 859.999.837,50) par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent soixante millions Euros (EUR 860.000.000) à la Société.

V. Le conseil d'administration de la Société, dans sa résolution prise avec effet au 6 mai 2010, a décidé, sous condition de confirmation par les Mandataires Spéciaux que la contribution a été reçue par la Société, confirmation qui a été donnée le 11 mai 2010, d'augmenter le capital social émis d'un montant de cent soixante-deux Euros et cinquante cents (EUR 162,50) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt sept Euros et cinquante Cents (EUR 65.000.487,50) divisé en quatre cent mille trois (400.003) actions sans valeur nominale à soixante-cinq millions six cent cinquante Euros (EUR 65.000.650) par l'émission, avec annulation du droit de souscription préférentiel, d'une (1) action nouvelle sans valeur nominale (la «Nouvelle Action») et d'accepter la souscription de cette Nouvelle Action, avec paiement de la valeur nominale et d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 398.999.837,50) en cash par State Street International Holdings Switzerland GmbH, ayant son siège social à Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, Suisse, enregistré au Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.4.008.537-7 («SSIH Switzerland»).

VI. La Nouvelle Action a été entièrement souscrite par SSIH Switzerland, et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 398.999.837,50) par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions d'Euros (EUR 399.000.000) à la Société

VII. En conséquence de l'augmentation de capital avec effet au 11 mai 2010, le paragraphe un de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-cinq millions six cent cinquante Euros (EUR 65.000.650), divisé en quatre cent mille quatre (400.004) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille cinq cents euros. Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. FALTZ, F. SUDRET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5791. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010056158/159.

(100070528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

WP International V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.030.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP International IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147809, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 6, 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP International V S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149030, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2287 on November 21, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500) by issuing twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP International IV S.à r.l., aforementioned for the price of twenty thousand euro (EUR 20,000), which contribution shall be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article five of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500) represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500) by issuing twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the twenty thousand (20,000) new shares have been subscribed by WP International IV S.à r.l., prenamed, here represented as aforementioned, for the price of twenty thousand euro (EUR 20,000).

The shares so subscribed by WP International IV S.à r.l., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of twenty thousand euro (EUR 20,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member decides to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500) represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L’an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WP International IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147809, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 mai 2010.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de WP International V S.à r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149030, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2287, le 21 novembre 2009. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, considère l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social de la Société d’un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) afin de l’augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu’à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) par l’émission de vingt mille (20.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP International IV S.à r.l., susmentionnée, pour le prix de vingt mille euros (EUR 20.000), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.

Modification subséquente de l’article cinq des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) afin de l’augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu’à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) par l’émission de vingt mille (20.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune.

L’intégralité des vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales émises a été souscrite par WP International IV S.à r.l., susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de vingt mille euros (EUR 20.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP IV International S.à r.l., susmentionnée, ont été libérées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de vingt mille euros (EUR 20.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.200,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21697. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056169/124.

(100070427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Ficodev Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.195.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

FICODEV HOLDING S.A, dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 12 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.195,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame KUGENER, juge, et liquidateur Me Erwin SOTIRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Erwin SOTIRI

24, avenue Marie Thérèse

L-2132 Luxembourg

Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2010061995/21.

(100061098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Piquet, Price & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.361.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Piquet, Price & Partners S.A.

Référence de publication: 2010056211/32.

(100070572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Rheinland Finanz und Invest, Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.375.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056798/9.

(100071018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Messer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.804.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2010

Il résulte dudit extrait que

M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la période jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour extrait conforme

Alex Schmitt

Administrateur

Référence de publication: 2010062104/16.

(100060771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Royal Wings Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.408.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056800/9.

(100071019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056801/10.

(100071238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.966.

In the year two thousand ten, on the third day of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Isabel Rocha dos Santos (the "Sole Partner"), residing at Avenida da República, 1910, lote 94, Apartamento C2 PT-2645-143 Alcabideche, Cascais, Portugal, being the sole partner of Opportunity Two (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number: B 138.966, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of May 15, 2008, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1543 of June 21, 2008, hereby represented by Mr. Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Lisbon on April 15, 2010,

which proxy, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company so that decisions can be validly taken on all items of the Agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision as to the transfer of the registered office of the Company from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

2. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Clemency, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its

registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

3. Miscellaneous.

III. That the decisions taken by the Sole Partner are as follows:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

Second resolution

The Sole Partner decides to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The registered office of the Company is established in Clemency, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Isabel Rocha dos Santos (l'«Associé Unique»), résidant à Avenida da República, 1910, lote 94, Apartamento C2 PT-2645-143 Alcabideche, Cascais, Portugal, étant l'associé unique de Opportunity Two (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 138.966, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1543 le 21 juin 2008,

ici représentée par Monsieur Julien Courbis, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lisbonne le 15 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour;

II. les points sur lesquels les décisions sont à prendre sont les suivants:

1. Décision relative au déplacement du siège social de la Société de 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi à Clemency, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi à Clemency, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: J. COURBIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/21291. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057637/123.

(100071610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

SPII Vermeil S.A., Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 51.817.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 avril 2010 les points suivants:

- Nomination de Madame Anne SCHMITT, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2013.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait conforme

SPII VERMEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010062102/16.

(100060729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

SCG STE Maurice 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010056805/11.

(100070798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Serinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.730.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SERINUS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010056807/12.

(100070777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Sorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.667.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056811/9.

(100071020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Société Financière Anigh Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.859.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056808/9.

(100071075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.950.725,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Sylvie Abtal-Cola

Mandataire

Référence de publication: 2010058798/13.

(100058361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.283.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12 May 2010,

AND

KS Holdings II, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 12 May 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.052, incorporated pursuant to a deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen dated 5 September 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 1914 of 11 October 2006, that has been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 17 March 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N°914 of 3 May 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,671,500 (two millions six hundred seventy-one thousand five hundred euro) to raise it from its current amount of EUR 2,612,375 (two million six hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 5,283,875 (five million two hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 21,372 (twenty-one thousand three hundred seventy-two) new ordinary shares with a par value of EUR ,125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 120.07 (one hundred twenty euro and seven cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,612,375 (two million six hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,898 (twenty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 2,671,500 (two millions six hundred seventy-one thousand five hundred euro) to an amount of EUR 5,283,875 (five million two hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 42,270 (forty-two thousand two hundred seventy) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 21,372 (twenty-one thousand three hundred seventy-two) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 120.07 (one hundred twenty euro and seven cent).

KS Holdings II expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 21,372 (twenty-one thousand three hundred seventy-two) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the total amount of EUR 2,671,620.07 (two millions six hundred seventy-one thousand six hundred twenty euro and seven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 42,270 forty-two thousand two hundred seventy) ordinary shares and KS Holdings II holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 5,283,875 (five million two hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 42,270 forty-two thousand two hundred seventy) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe Jusseau,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mai 2010,

ET

KS Holdings II, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 12 mai 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1914 du 11 octobre 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°914 du 3 mai 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 2.671.500 (deux millions six cent soixante et onze mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.612.375 (deux millions six cent douze mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 5.283.875 (cinq millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 21.372 (vingt et un mille trois cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 120,07 (cent vingt euros et sept cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.612.375 (deux millions six cent douze mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.898 (vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par apport d'un montant de EUR 2.671.500 (deux millions six cent soixante et onze mille cinq cents euros) pour le porter à un montant de EUR 5.283.875 (cinq millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 47.270 (quarante-sept mille deux cent soixantedix) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 21.372 (vingt et un mille trois cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de verser une prime d'émission d'un montant de EUR 120,07 (cent vingt euros et sept cents).

KS Holdings II renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 21.372 (vingt et un mille trois cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR 2.671.620,07 (deux millions six cent soixante et onze mille six cent vingt euros et sept cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 42.270 (quarante-deux mille deux cent soixante-dix) parts sociales ordinaires et KS Holdings II détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR 5.283.875 (cinq millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 42.270 (quarante-deux mille deux cent soixante-dix) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2010. LAC/2010/21930. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057623/150.

(100072257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

SOF International Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010056810/11.

(100070801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Symbihome, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.929.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056812/9.
(100071257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2010056813/10.
(100071106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Trenubel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.444.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2010056814/10.
(100070850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Uptovoice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.528.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056815/9.
(100071021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Versicolor Finance I, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 130.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056816/9.
(100071219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Vida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.988.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.574.

Les comptes annuels pour la période du 19 janvier 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010056817/12.

(100071239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

VIII Euro Eco Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 126.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010056818/11.

(100070802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Wainbrom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 96.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056819/9.

(100071133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Wirkkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 122.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIRKKRAFT S.A.

Référence de publication: 2010056820/10.

(100070977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04 mai 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056937/12.

(100071174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ardagh Glass Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056934/10.

(100071542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Avenir Construction SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056935/10.

(100070941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Berliner Baukonstruktion AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056936/11.

(100071417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.036.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056938/10.

(100071108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.796.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the twenty-sixth of April.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Medtronic AF Acquisition LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under file number 4650307, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA; and

Medtronic CV, LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under file number 4656390, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given in April 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Medtronic IP Holding International Luxembourg S.À r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire intellectual property rights, to manage, develop and dispose of them (to its subsidiaries or affiliated companies).

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. The Company's shares may be stapled to convertible instruments ("CIs") issued or to be issued by the Company in accordance with the Terms and Conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of his shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his CIs, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned CIs.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners, if any, shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of two members at least, who need not be shareholders of the Company, and who are either class A managers ("Class A Managers") or class B managers ("Class B Managers"). There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

All Luxembourg resident managers shall be Class A Managers and all non-Luxembourg resident managers shall be Class B Managers. The board of managers shall not be composed of a majority of Class B Managers.

The managers shall be elected by the sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders, for an unlimited duration. At the time of their election, the sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders determines whether a manager is a Class A Manager or a Class B Manager. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose office became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the registered office of the company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or by electronic transmission, provided the genuineness thereof is established, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or jointly by one Class A Manager and one Class B Manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one Class A Manager or one Class B Manager.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders falls within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company is bound either (i) by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or, (ii) by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

D. General meeting of the shareholders

Art. 15. Decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder. Any such decision shall be in writing and shall be recorded in a special register.

Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital. However, resolutions to alter these articles of association, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Luxembourg law.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

In case there are less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders may be taken either in a general meeting or by written consultation, at the initiative of the board of managers.

In case of a sole shareholder, it shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of May of each year to the thirtieth of April of the following calendar year

Art. 17. Each year, as of the thirtieth of April, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has dropped below one tenth of the share capital.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established,

- Medtronic AF Acquisition LLC, aforementioned, declared to subscribe to ten thousand (10,000) shares with a par value of one US Dollars (USD 1.-) each.

- Medtronic CV, LLC, aforementioned, declared to subscribe to ten thousand (10,000) shares with a par value of one US Dollars (USD 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 April 2010.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the two shareholders, representing the entirety of the subscribed capital took the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers:

Class A managers:

- Mrs. Jeni Fitch, corporate officer, born on 2 July 1981 in Crewe, United Kingdom with professional domicile at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;
- Mrs. Christel Damaso, corporate manager, born on 24 July 1978 in Luxembourg, with professional domicile at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;

Class B manager:

- Mr. Gary L. Ellis, business executive, born on 15 August 1956 in Sac City, Iowa, USA, with professional address at 710 Medtronic Parkway, Minneapolis, MN 55432, USA.

2. The registered office of the Company is established at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

Medtronic AF Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4650307, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis; et

Medtronic CV, LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4656390 ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis;

ici représentées par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données en avril 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec les autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

A. Nom - Objet - Durée - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, mise en valeur et disposition (à ses filiales ou sociétés liées).

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds par, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également participer aux transactions suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords

de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales de la Société peuvent être liées à des instruments convertibles ("ICs") émis ou à émettre par la Société conformément aux Conditions Générales applicables à ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, cède, met en gage ou autre, une ou plusieurs de ses parts sociales représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de remboursement) est obligé de transférer la même proportion de ses ICs, s'il y a lieu, au même tiers (ou la Société le cas échéant), en accord avec les Conditions Générales applicables aux ICs concernés.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par chaque part sociale. Les copropriétaires sont les cas échéant tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A (les "Gérants de Classe A") soit gérants de classe B (les "Gérants de Classe B"). Il faut au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Tous les gérants résidents au Luxembourg seront des Gérants de Classe A et les non résidents luxembourgeois des Gérants de Classe B. Le conseil de gérance ne doit pas être composé d'une majorité des Gérants de Classe B.

Les gérants sont élus par résolution de l'associé unique ou, selon les cas, de l'assemblée générale des associés, pour une durée illimitée. Au moment de l'élection, l'associé unique ou selon les cas, l'assemblée générale des associés détermine si un gérant est un Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe B. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision de l'associé unique ou, selon les cas, de l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés, étant entendu que ce gérant sera présenté de la même manière que celui dont le mandat est devenu vacant.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants au siège de la société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B de la Société ou encore (ii) par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

D. Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'assemblée générale des associés ou, selon les cas, par l'associé unique. Les décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il ou elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Une participation en vertu d'une procuration sera possible.

S'il y a moins que vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

En cas d'associé unique, il/elle exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commencera le premier jour de mai de chaque année et se terminera le trente avril de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au trente avril, les comptes sont arrêtés et il est dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous amortissements, dépenses, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il est inférieur de dix pour cent du capital social.

Le surplus est distribué entre les associés. Cependant les associés peuvent décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis,

- Medtronic AF Acquisition LLC, précitée, déclare souscrire à dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

- Medtronic CV, LLC, précitée, déclare souscrire à dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 avril 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les deux associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

- Mme. Jeni Fitch, Cadre, née le 2 juillet 1981 à Crewe au Royaume-Uni ayant son domicile professionnel au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;

- Mme. Christel Damaso, gérante de sociétés, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;

Gérant de Classe B:

- M. Gary L. Ellis, dirigeant, né le 15 août 1956 à Sac City, Iowa, Etats-Unis, ayant son domicile professionnel au 710 Medtronic Parkway, Minneapolis, MN 55432, Etats-Unis.

2. Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18673. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010063838/400.

(100062257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

CDF G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 90.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056939/11.

(100070770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

GFI Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.262.367,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.595.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GFI Group LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of New York, USA with registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (the "Shareholder"), represented by Ralph Beyer, Volljurist, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 May 2010 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder and holding all the twenty thousand (20,000) shares (parts sociales) in issue in "GFI Group S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on January 11, 2010, by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") on 11 February 2010 under number 309.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are the following:

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million two hundred forty-two thousand three hundred and sixty-seven US Dollar (USD 2,242,367) to two million two hundred sixty-two thousand three hundred and sixty-seven US Dollar (USD 2,262,367) by the issue of two million two hundred forty-two thousand three hundred and sixty-seven (2,242,367) shares; subscription and payment of such additional shares to be issued by the Company to the Shareholder through a contribution in kind consisting of twelve million twenty thousand (12,020,000) shares having a nominal value of one USD each held in GFI Finance S.à r.l. and six million seven hundred sixty-nine thousand four hundred twenty (6,769,420) shares having a nominal value of one Pound Sterling each held in GFI Holdings Limited (the "Contribution in Kind") of an aggregate total amount of twenty-two million four hundred twenty-three thousand six hundred seventy-one US Dollar (USD 22,423,671); approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the additional shares to the share capital and the difference between the nominal value of the shares and the value of the Contribution in Kind to the share premium.

(2) Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved, the following resolutions were passed:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million two hundred forty-two thousand three hundred and sixty-seven US Dollar (USD 2,242,367) to two million two hundred sixty-two thousand three hundred and sixty-seven US Dollar (USD 2,262,367) by the issue of two million two hundred forty-two thousand three hundred and sixty-seven (2,242,367) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, against contribution in kind consisting of twelve million twenty thousand (12,020,000) shares having a nominal value of one USD each held in GFI Finance S.à r.l. and six million seven hundred sixty-nine thousand four hundred twenty (6,769,420) shares having a nominal value of one Pound Sterling each held in GFI Holdings Limited (the "Contribution in Kind") of an aggregate

total amount of twenty-two million four hundred twenty-three thousand six hundred seventy-one US Dollar (USD 22,423,671).

The additional shares referred to above have been subscribed and paid up in full by the Shareholder through the Contribution in Kind.

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 5 May 2010, the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the board of managers believes that the value of the contribution in kind amounts to USD 22,423,671 being at least equal to the Subscription Price of the 2,242,367 shares to be issued by the Company for a total Subscription Price of USD 22,423,671.”

A copy of such report shall be registered together with this deed. The Shareholder resolved to confirm the issue price of the new shares so issued and the valuation of the Contribution in Kind with respect to the issue price of such new shares.

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The Shareholder then resolved to allocate two million two hundred forty two thousand three hundred and sixty seven US Dollar (USD 2,242,367) to the share capital and the difference between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind, being an amount of twenty million one hundred eighty one thousand three hundred four US Dollars (USD 20,181,304), to the share premium.

Second resolution

In order to reflect the resolution above, the Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two million two hundred sixty two thousand three hundred and sixty seven US Dollar (USD 2,262,367) represented by two million two hundred sixty two thousand three hundred and sixty seven (2,262,367) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,300.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GFI Group LLC, une limited liability company constituée selon les lois de New York, USA, ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (l'«Associé»), représentée par Ralph Beyer, Volljurist, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 5 mai 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique détenant toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises dans «GFI Group S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, constituée le 11 janvier 2010 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 11 février 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions deux cent quarante-deux mille trois cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 2.242.367) à deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 2.262.367) par l'émission de deux millions deux cent quarante-deux mille trois cent soixante-sept (2.242.367) parts sociales; souscription et libération de ces parts sociales additionnelles devant être émises par la Société à l'Associé en contrepartie d'un apport en nature consistant en douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune détenues dans GFI Finance S.à r.l. et six millions sept cent soixante-neuf mille quatre cent vingt (6.769.420) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune détenues dans GFI Holdings Limited (l'«Apport en Nature») d'un montant total de vingt-

deux millions quatre cent vingt-trois mille six cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 22.423.671); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des parts sociales additionnelles au capital social et la différence entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'Apport en Nature à la prime d'émission;

(2) Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions deux cent quarante-deux mille trois cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 2.242.367) à deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 2.262.367) par l'émission de deux millions deux cent quarante-deux mille trois cent soixante-sept (2.242.367) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, en contrepartie d'un apport en nature consistant en douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune détenues dans GFI Finance S.à r.l. et six millions sept cent soixante-neuf mille quatre cent vingt (6.769.420) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune détenues dans GFI Holdings Limited (l'«Apport en Nature») d'un montant total de vingt-deux millions quatre cent vingt-trois mille six cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 22.423.671).

Les parts sociales additionnelles mentionnées ci-avant ont été souscrites et entièrement libérées par l'Associé en contrepartie de l'Apport en Nature.

L'Apport en Nature qui précède a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté 5 mai 2010, dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'apport en nature s'élève à USD 22.423.671, étant au moins égal au Prix de Souscription des 2.242.367 parts sociales devant être émises par la Société pour un Prix de Souscription total de USD 22.423.671.»

Une copie de ce rapport sera enregistrée avec le présent acte. L'Associé a décidé de confirmer le prix d'émission des nouvelles parts sociales ainsi émises et l'évaluation de l'Apport en Nature en relation avec le prix d'émission de ces nouvelles parts sociales.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé a ensuite décidé d'allouer deux millions deux cent quarante-deux mille trois cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 2.242.367) au capital social et la différence entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'apport en nature, représentant vingt millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre Dollars des Etats-Unis (USD 20.181.304) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 2.262.367) représenté par deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent soixante-sept (2.262.367) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 6.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mai 2010. Relation: LAC/2010/21525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058099/151.

(100071901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056940/10.

(100070969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Classic Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056941/11.

(100071092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Baltic Financial Holdings, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 83.401.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "BALTIC FINANCIAL HOLDINGS", a "société anonyme" having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, incorporated by deed of the notary Maître Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing then in Luxembourg, dated August 16th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 865, dated October 10th, 2001. The articles of the Company have been modified several times and lastly pursuant to a deed of the notary Maître Martine SCHAEFFER, then notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing then in Luxembourg, dated February 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 964, dated May 17th, 2006. The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 83401.

The meeting is presided by Mrs. Danielle ORIGER, with professional address in 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs. Cristiana VALENT, with professional address in 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs. Estelle WANSY, with professional address in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has been convened by convening notices sent by recorded mail on April 16th and 19th, 2010, to all the shareholders of the Company. Copies of the convening notices have been made available by the board of the meeting to the members of the meeting.

That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that out of the 2,749,861 voting shares of the Company, 2,569,208 shares were represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. To present the report of the liquidation auditor (commissaire vérificateur) of the Company;
2. To discharge Slaney Limited as liquidator of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
3. To discharge “ECOVIS Luxembourg”, société à responsabilité limitée (previously CROWN CORPORATE SERVICES, société à responsabilité limitée) as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for all its duties during, and in connection with the liquidation of the Company;
4. To decide to close the liquidation of the Company;
5. To decide that the Company’s documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
6. To decide to proceed to the cancellation of all the issued shares of the Company; and
7. Miscellaneous.

V. That the present meeting representing 93.43% of the share capital of the Company is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting by 2,568,145 votes in favor, and 1,063 abstentions, has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to hear the report of the liquidator and of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) and approves the liquidation accounts.

Second resolution

The Meeting resolves to give full discharge to the liquidator “SLANEY LIMITED”, with registered office at 80 Broad Street, Monrovia, Liberia and to the liquidation auditor “ECOVIS Luxembourg” (previously CROWN CORPORATE SERVICES), with registered office at 56, rue Charles Martel L2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company’s Register under number B 77072.

Third resolution

The Meeting decides to close the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the books and records of the dissolved company will be kept for five (5) years from the date of the publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fifth resolution

The Meeting decides to proceed to the cancellation of all the issued shares of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholder’s meeting are valued at approximately one thousand two hundred Euros and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the proxy holder of the shareholders, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the shareholders, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire de l’associé de la société «BALTIC FINANCIAL HOLDINGS», établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 16 août 2001 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 10 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître

André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 964 du 17 mai 2006. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83401.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle ORIGER, demeurant professionnellement à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, demeurant professionnellement à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Estelle WANSY, demeurant professionnellement à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenus dans des lettres enregistrées envoyées le 16 et 19 avril 2010 à tous les actionnaires de la Société.

Les copies de ces avis de convocation ont été mises à la disposition des membres de l'assemblée par le bureau de l'assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, est indiqué sur une liste de présence signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que 2.569.208 actions sur les 2.749.861 actions, ayant droit de vote, étant représentées à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Présentation des rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur;
- 2) Décharge (quitus) à SLANEY LIMITED en tant que liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandat pendant et en relation avec la liquidation de la Société;
- 3) Décharge (quitus) à «ECOVIS Luxembourg», société à responsabilité limitée (anciennement CROWN CORPORATE SERVICES, société à responsabilité limitée) en tant que commissaire-vérificateur de la Société pour l'exercice de son mandat pendant et en relation avec la liquidation de la Société;
- 4) Clôture de la liquidation;
- 5) Détermination du lieu où les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- 6) Décision de procéder à l'annulation de toutes les actions émises de la Société;
- 7) Divers.

V. Que la présente assemblée représentant 93,43 % du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, par 2.568.145 votes en faveur, et 1.063 abstentions, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend note du rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur sur la liquidation de la Société et approuve les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au liquidateur, «SLANEY LIMITED», avec siège social à 80, Broad Street, Monrovia, Liberia et au commissaire-vérificateur «ECOVIS Luxembourg» (anciennement CROWN CORPORATE SERVICES), avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77027.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société dissoute seront déposés pendant cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à l'annulation de toutes les actions émises de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à approximativement mille deux cents euros sont à charge de la société.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête du représentant des actionnaires le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au représentant des actionnaires et aux membres de l'Assemblée, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Danielle ORIGER, Cristiana VALENT, Estelle WANSY, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/21991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056927/160.

(100071489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ondafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.416.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ONDAFIN S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.416,

constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 27 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 118 du 6 février 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert DEVER, employé privé demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation de la scission conformément au projet de scission partielle publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2250 du 18 novembre 2009.

2. Renonciation au rapport du conseil d'administration sur le projet de scission partielle prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 36.220,20 par annulation de 6.834 actions dans le cadre du rapport d'échange et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

5. Approbation des statuts de la société résultant de la scission partielle tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2250 du 18 novembre 2009.

6. Nomination des organes sociaux de la société résultant de la scission.

7. Fixation de l'adresse de la société résultant de la scission.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2009 a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2250 du 18 novembre 2009.

2. les actions de la société bénéficiaire étant attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement aux droits dans le capital de la société scindée, les règles prévues à l'article 294 et à l'article 295 en ce qui concerne le rapport d'expert ne s'appliquent pas, conformément à l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Tous les documents dont référence à l'art. 294 de la loi sur les sociétés, ont été tenus à la disposition des actionnaires un mois avant l'assemblée. Il en est ainsi du projet de scission, des comptes annuels de la Société ainsi que du rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 27 octobre 2009 qui ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la scission conformément au projet de scission publié au Mémorial C numéro 2250 du 18 novembre 2009 en conformité avec l'article 290 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que dans le cadre de l'opération de la présente scission partielle, tous les actionnaires ont renoncé aux documents visés par l'art. 293, l'art. 294 paragraphe (1) (2) (4) et l'art. 295 (1) c) d) et e), en vertu de l'article 296 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Assemblée constate que le rapport d'échange a été établi sur base du bilan au 27 octobre 2009 de la société scindée et qu'il a été fixé à 1 action nouvelle de la société bénéficiaire pour 1 action de la société scindée.

Troisième résolution

Dans le cadre de ce rapport d'échange, l'Assemblée décide de réduire le capital de la société scindée s'élevant actuellement à EUR 79.500 (soixante-dix-neuf mille cinq cents euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,3 chacune, à concurrence d'un montant de EUR 36.220,20, par annulation de 6.834 actions. Lesdites actions annulées seront ainsi échangées contre les actions nouvellement émises de la société bénéficiaire.

Les actions nouvelles de la société bénéficiaire seront réparties entre les actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette dernière.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 43.279,80 (quarante-trois mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt cents) représenté par 8.166 (huit mille cent soixante-six) actions d'une valeur nominale de EUR 5,30 (cinq euros et trente cents) chacune".

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que conformément aux articles 288 et 307 de la loi concernant les sociétés commerciales la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue définitive avec effet à ce jour. En conséquence, une partie des actifs et passifs de la société scindée est transférée sans dissolution de celle-ci à une nouvelle société, la société SOFIN S.à r.l., avec effet à ce jour, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

D'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport sont considérées comme accomplies pour le compte de la nouvelle société à compter du 1^{er} novembre 2009.

La nouvelle société ainsi constituée a la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle portera la dénomination sociale: SOFIN S.à r.l.

L'Assemblée approuve l'apport d'une partie des actifs et passifs du patrimoine de la société scindée à la nouvelle société, telle qu'établi dans le projet de scission partielle.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la création sous forme authentique d'une société à responsabilité limitée et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement sa constitution et ses statuts, tels que publiés le 18 novembre 2009, au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2250, à savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "SOFIN S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 36.220,20 (trente-six mille deux cent vingt euros et vingt cents) représenté par 6.834 (six mille huit cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 5,30 (cinq euros et trente cents) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le trente juin, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente juin 2010.

Libération du capital social

Le capital social de EUR 36.220,20 (trente-six mille deux cent vingt euros et vingt cents) représenté par 6.834 (six mille huit cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 5,30 (cinq euros et trente cents) détenues par

1) Cordusio, Società Fiduciaria per Azioni, avec siège social à Via Dante 4, Milan, pour 4.551 parts, et

2) Carini S.p.A., avec siège social à Foro Bonaparte 68, Milan, pour 2.283 parts, chacune est libéré intégralement par l'apport d'une partie des actifs et des passifs du patrimoine de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société SOFIN S.à r.l. se présente donc comme suit:

Bilan exprimé en EUR

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières	21 807 846,65	Capital social	36 220,20
Créances à moins d'un an	93,00	Réserve légale	3 622,02
		Prime d'émission	8 410 723,55
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	5 000,00	Provisions pour risques et charges	62,00
		Dettes à plus d'un an	13 299 039,89
		Dettes à moins d'un an	63 271,99
Total	<u>21 812 939,65</u>	Total	<u>21 812 939,65</u>

Sixième résolution

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport seront considérées comme accomplies pour le compte de la nouvelle société (société bénéficiaire) à compter du 1^{er} novembre 2009. Toutes les opérations relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport intervenues entre la date du 1^{er} novembre 2009 et la date de l'assemblée générale statuant sur l'approbation de la scission seront censées avoir été effectuées pour le compte de la nouvelle société SOFIN S.à r.l.

Constatation

L'Assemblée constate que la scission est réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Ensuite les associés de la société nouvelle, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour compte de la nouvelle société les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Giorgio PASTORINO, administrateur de sociétés, né le 28 janvier 1938 à Venezia (VE), Italie, demeurant au 61, Provinciale à I-23864 Malgrate;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- 3) Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.
4) L'adresse de la nouvelle société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société nouvellement constituée sont estimés à EUR 8000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. TONELLI, A. UHL, A. DEVER, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009, LAC/2009/57375. Reçu soixante-quinze euros (75,00 Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010062177/208.

(100061534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Darlington Fabrics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 150.100.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27 avril 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056942/11.

(100071266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Epsilon Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056943/11.

(100071093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Xenon Media Films S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.697.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

XENON MEDIA FILMS S.A. dont le siège social à L-2410 Luxembourg, 97, Reckental, a été dénoncé en date du 30 novembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.697,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame KUGENER, juge, et liquidateur Me Erwin SOTIRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Erwin SOTIRI
24, avenue Marie Thérèse
L-2132 Luxembourg
Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2010061998/21.

(100061090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Frebela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 56.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056944/11.

(100070771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Hackl Hofmann Landschaftsarchitekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fibonacci S.A.).**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 25, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 136.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056945/11.

(100070754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 150.858.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056946/10.

(100071196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Publifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.063.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 avril 2010 a décidé:

- de ratifier la cooptation en date du 9 octobre 2009 de:

* Monsieur François FRANSSSEN

44 Boulevard Pachéco

B-1000 Bruxelles

- de renouveler les mandats de:

* Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

* Monsieur François FRANSSSEN

44 Boulevard Pachéco

B-1000 Bruxelles

* Monsieur Vincent HAMELINK

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles

* Monsieur Jeffrey NADAL

14, Porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette

* DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

représentée par Monsieur Naïm ABOU-JAOUDE

136, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour PUBLIFUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010062079/38.

(100060730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

K.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 147.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056947/11.

(100071094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056948/11.

(100071419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 21. Mai 2010.

Référence de publication: 2010056949/10.

(100070970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056950/10.

(100070985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.809.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Skype Communications, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 100.468 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Antoine Daurel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of "Springboard Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 149.809, incorporated on 18 November 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19 of 5 January 2010. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Acknowledgement of the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company, abolition of classes of managers and reclassification of the existing class A managers of the Company as managers of the Company.

B. Consequential amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

The above being approved, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company as from the date hereof and resolved to grant them discharge (quitus), to the extent permitted by law, for the exercise of their mandates.

The Sole Shareholder resolved to abolish classes of managers and resolved to reclassify the existing class A managers of the Company, Laura Shesgreen, residing in L-2449 Luxembourg, 22/24, Boulevard Royal, Charles Crawford Stoops, residing in L-2449 Luxembourg, 22/24, Boulevard Royal, and Peter Edmond Foulds, residing in L-2449 Luxembourg, 22/24, Boulevard Royal as managers of the Company and to delete any reference to classes of managers in the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board. A manager may represent more than one manager.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other provided however that such conference is initiated from Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board shall not be allowed to take decisions through circular resolutions.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.”

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du moi de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Skype Communications, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.468 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de «Springboard Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.809, constituée le 18 novembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 5 janvier 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représentée et des résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Constat de la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société, abolition des classes de gérants et reclassification des gérants de classe A actuels de la Société en gérants de la Société.

B. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique a constaté la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date des présentes et a décidé de leur accorder décharge, dans la mesure permise par la loi, pour l'exercice de leur mandat.

L'Associé Unique a décidé d'abolir les classes de gérants et a décidé de reclassifier les gérants de classe A de la Société, Laura Shesgreen, demeurant à L-2449 Luxembourg, 22/24, Boulevard Royal, Charles Crawford Stoops, demeurant à L-2449 Luxembourg, 22/24, Boulevard Royal et Peter Edmond Foulds, demeurant à L-2449 Luxembourg, 22/24, Boulevard Royal, en tant que gérants de la Société et de supprimer toutes les références aux classes de gérants dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est situé au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition que cette conférence soit initiée de Luxembourg.

(vii) Le Conseil n'est pas autorisé à prendre des décisions par voie de résolutions circulaires.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présente.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21285. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057653/158.

(100071966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

In the year two thousand and ten, on the tenth of April.

Before the undersigned Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the investment company with variable capital ("Investmentgesellschaft mit variablem Kapital") "WestLB Mellon Longitude Fund", (the "Company"), with registered office in L-1736 Senningerberg, 1A, Aerogolf Center, Hoehenhof, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 82.648.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on the 29th of June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 594 of the 1st of August 2001,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 2nd of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 688 of the 30th of March 2009.

The Meeting is opened by Mr. Peter BUN, employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mr. Jérémy COLOMBÉ, employee, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Yann FOLL, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. That a first extraordinary general meeting, which has been convened for April 6, 2010, couldn't deliberate on the agenda as the required majority was not reached.

III. That in consequence the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail containing the agenda on April 20th, 2010.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. to transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. to modify the articles of incorporation of the Company to reflect this transfer.

V. That it appears from the attendance list mentioned that out of 40,253,608 shares currently issued, 16,553,608 shares are present or represented at the present Meeting and in consideration of the agenda and the provisions of article 67-1 (2) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, the Meeting is validly constituted and is therefore authorized to take valid resolutions.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides:

- to transfer the registered office of the Company from Senningerberg to L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, with effect on May 15, 2010, and

- to subsequently amend the first sentence of the first paragraph of article 4 of the bylaws as follows:

" **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon closed the Meeting.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital "WestLB Mellon Longitude Fund", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 1A, Aergolf Center, Hoehenhof, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 82.648, abgehalten.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 29. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 594 vom 1. August 2001,

und deren Satzungen wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 2. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 688 vom 1. August 2009.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Peter BUN, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet (der Vorsitzende).

Der Vorsitzende bestellt Herr Jérémy COLOMBÉ, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, als Schriftführer.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Yann FOLL, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu beurkunden:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die jeweils von ihnen gehaltene Anzahl von Aktien werden in der Teilnehmerliste verzeichnet. Diese Liste sowie die Stimmrechtsvollmachten mit den Unterschriften der anwesenden Personen und des Notars verbleiben hier und werden als Anlage dieser Urkunde zusammen mit dem Protokoll eingetragen.

II. Dass eine außerordentliche Generalversammlung, welche zum ersten Mal zum 6. April 2010 einberufen wurde, nicht über die Tagesordnung beraten konnte, da das erforderliche Quorum nicht erreicht wurde.

III. Dass infolge dessen die vorliegende außerordentliche Generalversammlung rechtmäßig mittels Einladung, welche die Tagesordnung enthielt, durch Einschreibebrief vom 20. April 2010 einberufen wurde.

IV. Dass die Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Sitzverlegung nach 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg;

2. Abänderung der Gesellschaftsstatuten um dieser Sitzverlegung Rechnung zu tragen.

V. Dass aus der genannten Teilnehmerliste hervor geht, dass von den 40.253.608 gegenwärtig ausgegebenen Aktien, 16.553.608 Aktien in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und unter Berücksichtigung der Tagesordnung und der Bestimmungen von Artikel 67-1 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist und daher berechtigt ist gültige Beschlüsse zu fassen.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 15. Mai 2010, von Senningerberg nach L-2453 Luxemburg, 2-4, rue Eugène Ruppert, zu verlegen, und

- dementsprechend den ersten Satz des ersten Absatzes von Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 4. Gesellschaftssitz.** Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, schloss der Vorsitzende darauf die Versammlung.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Kompartmenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Senningerberg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Kompartmenten zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: BUN – COLOMBÉ - FOLL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2010. Relation GRE/2010/1731. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057668/118.

(100071609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Asconia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.540.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057676/11.

(100072000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.297,93.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057677/11.

(100072030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057678/10.

(100072201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

PA EnerChem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 148.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2010058568/12.

(100072406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

APCOA Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 133.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057679/11.

(100072396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

ASM 65 S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 153.142.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057680/10.

(100071878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Avidacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 1, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 88.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057681/10.

(100072093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

SSF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.190.

In the year two thousand ten,
On the eleventh of May,
Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Martin JOHANSSON, pilot, born in SE-Tunaberg, the 7th of November 1972, residing in SE-184 94 Åkersberga, Landåvägen 3, acting as associate and as a duly authorized A signatory manager of "SSF INVEST S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 31, 2010, delivered in Åkersberga,

2) Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized B signatory manager of "SSF INVEST S.à r.l.", named below.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

I) The company "SSF INVEST S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 111190, was incorporated by a deed of the undersigned notary, on October 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 242 on February 2, 2006.

II) The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share.

III) By a deed under private seal dated March 7, 2010, Mr John MILES, pilot, born in N-Baerum, the 31st of March 1967, residing in SE-113 21 Stockholm, Torsgatan 6tr, sold to Mr Martin JOHANSSON, prenamed, fifty (50) shares of "SSF INVEST S.à r.l.", prenamed.

The copy of the share transfer agreement, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

IV) The appearing persons Mr Martin JOHANSSON, prenamed, represented as stated before, and Mr Eric LECLERC, prenamed, acting jointly in their capacities of one A and one B signatory manager of the company "SSF INVEST S.à r.l.", declare to accept the transfer of shares for the Company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholder to notify by bailiff to the Company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

V) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the company, Mr Martin JOHANSSON, represented as indicated, resolves to amend article 6 of the by-laws which henceforth will read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share.

The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate, Mr Martin JOHANSSON, pilot, born in SE-Tunaberg, the 7th of November 1972, residing in SE-184 94 Åkersberga, Landåvågen 3."

VI) After these statements, the sole shareholder Mr Martin JOHANSSON, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

First resolution

The sole shareholder, Mr Martin JOHANSSON, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution and liquidation of the company with immediate effect.

Second resolution

Mr Martin JOHANSSON, as liquidator of the company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the company,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- he is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown;

Third resolution

Mr Martin JOHANSSON grants discharge to the managers of the company.

Fourth resolution

Mr Martin JOHANSSON declares that the documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company.

Upon these facts the notary stated the dissolution and closure of liquidation of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix.

Le onze mai,

Par devant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Martin JOHANSSON, pilote, né à SE-Tunaberg, le 7 novembre 1972, demeurant à SE-184 94 Åkersberga, Landåvägen 3,

agissant en sa qualité d'associé et en sa qualité de gérant de signature A de la société "SSF INVEST S.à r.l.", ci-après nommée,

représenté aux fins des présentes par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à SE-Åkersberga, en date du 31 mars 2010,

laquelle procuration restera après avoir été signée « ne varietur » par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée aux présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de signature B de la Société "SSF INVEST S.à r.l.", ci-après nommée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

I) La société à responsabilité limitée "SSF INVEST S.à r.l." (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111190, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2005, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 2 février 2006.

II) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par part sociale.

III) Suivant acte sous seing privé daté du 7 mars 2010, Monsieur John MILES, pilote, né à N-Baerum, le 31 mars 1967, demeurant à SE113 21 Stockholm, Torsgatan 6tr, a cédé à Monsieur Martin JOHANSSON, prénommé, cinquante (50) parts sociales de la société "SSF INVEST S.à r.l.", prénommée.

Le document « Share Transfer Agreement » restera, après avoir été signée « ne varietur » par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

IV) Les comparants Monsieur Martin JOHANSSON, prénommé, représenté comme il est dit ci-avant, et Monsieur Eric LECLERC, prénommé, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de la société "SSF INVEST S.à r.l.", déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

V) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la société, Monsieur Martin JOHANSSON, représenté comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Martin JOHANSSON, pilote, né à SE-Tunaberg, le 7 novembre 1972, demeurant à SE-184 94 Åkersberga, Landåvägen 3.

VI) A la suite de ses constatations, l'associé unique Monsieur Martin JOHANSSON, représenté comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique Monsieur Martin JOHANSSON décide la dissolution et la liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Monsieur Martin JOHANSSON, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la société,
- que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

Troisième résolution

Monsieur Martin JOHANSSON accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société.

Quatrième résolution

Mr Martin JOHANSSON déclare que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, E. LECLERC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 12 mai 2010. Relation: GRE/2010/1675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 mai 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010058536/131.

(100072435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai.

R.C.S. Luxembourg B 132.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057682/10.

(100071967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057683/10.

(100071957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Delian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010057684/11.

(100071601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057685/10.

(100072384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.
